

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de PALLEVILLE

18

220424163

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le 23/04/2024

ID : 081-218102002-20240422-220424163-BF



Séance du 22 AVRIL 2024

Nombres de membres

En Exercice	Présent	Qui ont pris part à la Délibération
11	06	09

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le vingt deux avril à dix-huit HEURES et zéro MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M Michel HUGONNET

Présents : Mrs Michel HUGONNET, Gérard FONTES, Pierre LOCATELLI, Emmanuel GROTTTO, Philippe COSTES, Mme Roxane RAMOND,

Excusés : Anne-Sophie KALIS, Séverine AMIEL (procuration M Michel HUGONNET), Sabine NOEL (procuration M Gérard FONTES), Xavier FONTANIÉ (procuration Mme Roxane RAMOND), Bruno BLAISE (procuration M Emmanuel GROTTTO),

Secrétaire : Emmanuel GROTTTO

=====

Date de convocation : 16 avril 2024

Objet :

Vote
Compte Financier
Unique de la
commune2023

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération 18062160 du 18 juin 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Palleville ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées,

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 de la Ville de Palleville

- DONNE pouvoir à M le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le 23/04/2024

ID : 081-218102002-20240422-220424163-BF

A PALLEVILLE

Le Maire

M.HUGONNET



Le secrétaire de séance

Emmanuel GROTT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Emmanuel Grotto", written over a faint circular stamp.

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission
En Préfecture le 23 AVRIL 2024,
Publiée le 23 AVRIL 2024,
Le Maire M Michel HUGONNET

81200 Code INSEE	PALLEVILLE Commune	Envoyé en préfecture le 23/04/2024 Reçu en préfecture le 24/04/2024 Publié le 25/04/2024 ID : 081-218102002-20240422-220424164-BF	19 220424164
----------------------------	------------------------------	--	-------------------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel HUGONNET, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 356 108.83 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	06
Nombre de suffrages exprimés :	10
VOTES : Contre 0	Pour 10

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	79 158.88 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	276 949.95 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	356 108.83 €
D Solde d'exécution d'investissement	-1 910.47 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-4 000.00 €
Besoin de financement F	=D+E -5 910.47 €
AFFECTATION = C	=G+H 356 108.83 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	5 910.47 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	350 198.36 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Michel HUGONNET, Maire, compte tenu de la transmission Préfecture, le 23/04/2024 et de la publication le 23/04/2024.

A Palleville, le 22/04/2024



DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de PALLEVILLE

20
220424165

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le 23/04/2024

ID : 081-218102002-20240422-220424165-BF



Séance du 22 AVRIL 2024

Nombres de membres

En Exercice	Présent	Qui ont pris part à la Délibération
11	06	10

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le vingt-deux avril à dix-huit HEURES et zéro MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M Michel HUGONNET

Présents : Mrs Michel HUGONNET, Gérard FONTES, Pierre LOCATELLI, Emmanuel GROTTTO, Philippe COSTES, Mme Roxane RAMOND,

Excusés : Anne-Sophie KALIS, Séverine AMIEL (procuration M Michel HUGONNET), Sabine NOEL (procuration M Gérard FONTES), Xavier FONTANIÉ (procuration Mme Roxane RAMOND), Bruno BLAISE (procuration M Emmanuel GROTTTO),

Secrétaire : Emmanuel GROTTTO

=====

Date de convocation : 16 avril 2024

Objet :

VOTE DU BUDGET
PRIMITIF DE LA
COMMUNE
2024

Monsieur le Maire présente le budget de la commune pour 2024 :

Le budget primitif 2024 s'équilibre à **689 638.83€** dont **635 128.36€** en section de fonctionnement et **54 510.47€** en section d'investissement. Il reprend les résultats de 2023, à savoir l'excédent net reporté de **350 198.36€**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et vérifié que la balance générale du budget est équilibrée en section d'exploitation et en section d'investissement,

A la majorité des suffrages exprimés, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées,

ADOpte, à l'unanimité, le budget primitif de la commune 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

A PALLEVILLE, le 22 AVRIL 2024

Le Maire,
M. HUGONNET



Le secrétaire de séance
Emmanuel GROTTTO

ARRETE - SIGNATURES

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
 Reçu en préfecture le 23/04/2024
 Publié le 23/04/2024
 ID : 081-218102002-20240422-220424165-BF



Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 06
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 VOTES : Pour 10
 Contre 0
 Abstentions 0

Date de convocation : 16/04/2024

Présenté par le Maire

A PALLEVILLE, le 22/04/2024

Le Maire

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ORDINAIRE

A PALLEVILLE, le 22/04/2024

le Conseil Municipal

AMIEL Séverine	
BLAISE Bruno	
FONTANIE Xavier	
Gérard FONTES	
GROTTO Emmanuel	
Kalis Anne-Sophie	excusée
Michel HUGONNET	
NOEL Sabine	
Philippe COSTES	
Pierre LOCATELLI	
RAMOND Roxane	

Certifié exécutoire par le Maire
 et de la publication, le 23/04/2024

, compte tenu de la transmission en préfecture, le 23/04/2024

A PALLEVILLE le 22/04/2024

